



FRANCE

L'affaire Benalla révèle des « dysfonctionnements majeurs »

— La commission d'enquête du Sénat a remis un rapport très attendu, mercredi 20 février, sur cette affaire qui empoisonne le quinquennat depuis l'été 2018.

Peut-être faudrait-il cesser de parler de l'« affaire Benalla », comme y invitait le sénateur Philippe Bas (LR), mercredi 20 février, lors de la remise du rapport de la commission d'enquête du Sénat qu'il a présidée ? « Il n'y a pas une affaire Benalla : il y a une affaire de la Contrescarpe et du Jardin des plantes ; une affaire de permis de port d'armes irrégulier ; une affaire de contrats russes ; une affaire de passeports diplomatiques ; une affaire d'immixtion d'un chargé de mission dans le bon fonctionnement de la sécurité présidentielle », a-t-il détaillé. Les premières violences en marge des manifestations du 1^{er} Mai n'étaient que la « face émergée de l'iceberg », a encore martelé le sénateur de la Manche, qui hésite toutefois à parler d'une affaire

d'État. « La qualification n'a aucune importance », relève-t-il.

Ce qui en a, en revanche, c'est la série de « dysfonctionnements majeurs au sein des services de l'État » – Élysée, ministère de l'intérieur, préfecture de police, ambassades – que révèlent, selon les sénateurs, ces affaires. Elles ne se réduisent pas, expliquent-ils, à un simple dérapage personnel. Les présumés « faux témoignages » sous serment d'Alexandre Benalla et de son ami Vincent Crase, qui dorment à la maison d'arrêt de la Santé depuis mardi 19 février pour violation de leur contrôle judiciaire, apparaissent même presque secondaires au regard du rapport très sévère dans lequel les sénateurs s'interrogent sur « l'incompréhensible indulgence de la hiérarchie d'Alexandre Benalla ».

La commission d'enquête a d'ailleurs demandé au bureau du Sénat de saisir la justice, non seulement pour les mensonges présumés d'Alexandre Benalla et de Vincent Crase, mais aussi en raison d'apparentes « omissions, incohérences et contradictions » de trois proches



« Nous avons réuni suffisamment d'éléments pour estimer que la sécurité du président de la République a été affectée. »

d'Emmanuel Macron : Patrick Strzoda, directeur de cabinet du chef de l'État, Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, et le général Lionel Lavergne, qui commande le Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR). Les sénateurs estiment « que certains d'entre eux ont retenu une part significative de la vérité sur le périmètre des missions dont Alexandre Benalla avait réellement la charge ».

Au terme de leur enquête de sept mois, les sénateurs ont acquis la conviction que le rôle à l'Élysée d'Alexandre Benalla était beaucoup

plus étendu qu'il n'y paraît. Ce dernier « s'était attribué un rôle actif dans l'organisation et la gestion de la sécurité de la présidence de la République sans que sa hiérarchie y ait fait obstacle », indique le rapport.

Alexandre Benalla était, selon les sénateurs, « l'épaule » d'Emmanuel Macron, c'est-à-dire celui chargé de le mettre à l'abri en cas d'attaque. Une mission de protection d'ordinaire réservée aux officiers du GSPR. De plus, Alexandre Benalla aurait participé à une réflexion sur la réorganisation du dispositif actuel de sécurité, dont le but était d'affaiblir le rôle du même GSPR, qui dépend du ministère de l'intérieur. Dans leur rapport, les sénateurs préconisent l'abandon de ces réformes (lire ci-contre).

Cette place prépondérante au sein du dispositif de sécurité de l'Élysée change toute l'affaire. « Nous avons réuni suffisamment d'éléments pour estimer que la sécurité du président de la République a été affectée », relève les sénateurs, qui décrivent Alexandre Benalla et Vincent Crase comme les « maillons faibles de la sécurité du chef de l'État ».

Leurs attributions expliquent-elles que la confiance à leur égard ait été maintenue aussi longtemps? Les sénateurs ne répondent qu'implicitement, en listant longuement les « erreurs ou anomalies » qu'ils ont constatées : « Sanctions insuffisantes au départ, justice tenue à l'écart, permis de port d'armes irréguliers, port d'une arme de Monsieur Benalla en présence du président de la République, (...) maintien en possession de Monsieur Benalla d'un téléphone crypté, de passeports diplomatiques ou de service qui n'ont pas été récupérés... »

Surtout, les sénateurs s'inquiètent d'un « sérieux manque de précaution dans la prévention des conflits d'intérêts de certains collaborateurs ». Selon Mediapart, Alexandre Benalla aurait participé à la négociation d'un contrat avec un oligarque russe, alors qu'il était encore en poste à l'Élysée. Ces faits, écrivent les sénateurs, « seraient de nature, en raison de la dépendance financière qu'elles impliquent, à affecter la sécurité du chef de l'État et, au-delà, les intérêts de notre pays ».

Mikael Corre



Les propositions des sénateurs

Le rapport de la commission d'enquête sur l'affaire Benalla contient des propositions pour « rendre l'État plus transparent ». Les sénateurs proposent notamment que le président de la République ne dispose plus de collaborateurs officiels, de conditionner le recrutement de collaborateurs à une enquête administrative et de prévoir par la loi des sanctions pénales en cas de manquement de déclaration d'une nouvelle activité à la commission de déontologie de la fonction publique. Ils demandent aussi que soit communiqué chaque année au Parlement un tableau du nombre, des missions et des rémunérations des personnels affectés à la présidence de la République.



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Audition d'Alexandre Benalla (à g.) devant la commission des lois du Sénat, le 21 janvier dernier. Alexis Sciard /IP3 Press/MaxPPP